



Inclusion scolaire dans le cadre de la scolarisation des enfants DYS en classes primaires

**Assemblée Nationale
9 septembre 2015**

**Travail élaboré par l'Anapedys avec la participation
des associations de parents d'enfants DYS adhérentes à l'Anapedys.**

**Anapedys
Siège social chez Agnès Vetroff Les Maîtres 38210 MONTAUD
contact@anapedys.org tel 07.81.46.95.11.**

TABLE matières

Présentation des troubles DYS	Page 1
Scolarisation des DYS au regard de la législation	page 3
Dépistage et Suivi	page 3
Bonnes pratiques pendant la scolarité	page 4
- Information et formation	page 4
- Différenciations pédagogiques	page 4
- Inclusion scolaire	page 5
- Evaluation	page 7
Moyens humains	page 8
Les Ulis	page 8
Les différents outils	page 9
Utilisation de l'outil numérique	page 9
Respect des divers plans d'accompagnement	page 9
- Le PAP	page 9
- PPS et démarche MDPH	page 11
- Centres de références	page 12
Conclusion	page 13
tableau des points positifs et négatifs pour l'inclusion scolaire	page 14
Points à aborder lors d'une prochaine rencontre	page 15
Inclusion scolaire en tous lieux	
Constat sur les différences de prises en charge	
Partenariat avec le monde associatif	
Bibliographie	page 16

Présentation des troubles DYS

Ce sont des troubles durables qui, chez des personnes normalement intelligentes, entravent certaines capacités d'apprentissage. Ces troubles touchent les automatismes du langage oral (dysphasie) ou écrit (dyslexie), du geste (dyspraxie), à l'accès à la logique mathématiques (dyscalculie), et/ ou les capacités attentionnelles (TDAH).

Une partie importante des DYS ne maîtrisera jamais certaines compétences du socle commun. Mais, bien accompagnés, tous les DYS peuvent accéder à différents niveaux d'étude. Certains, malgré des troubles très lourds, réussiront des baccalauréats professionnels, d'autres des BTS ou IUT et d'autres pourront également accéder à des études dans le supérieur (universités ou écoles). La différence entre réussite et échec est souvent due à quelques belles rencontres enseignantes (personnalités bienveillantes acceptant la différence et pratiquant une pédagogie différenciée) et à un étayage familial souvent très important.

Le parcours des DYS est actuellement trop aléatoire, dépendant encore de la bonne volonté des uns et des autres ainsi que de la prise en charge de la famille. Nous espérons que l'inclusion pourra, si elle se réalise dans de bonnes conditions et en tous lieux, agir sur la scolarité des élèves en difficulté et dégager les familles, de prise en charge souvent très lourdes. Elle jouera un rôle de justice sociale en aidant les élèves dont les familles ne peuvent assurer l'aide à la scolarité. D'après les enquêtes PISA, la scolarité en France aggrave les difficultés des élèves handicapés et porteurs de différents troubles (dont les DYS).

PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves - OCDE)

C'est pour cela que l'inclusion en primaire est un pas essentiel. Cet accompagnement scolaire est un réel enjeu pour la société : soit l'école forme et inclut les DYS, soit elle exclut et les pousse vers le chômage, l'exclusion du monde scolaire et ainsi que du social.

Le comptage de la population des DYS n'est pas réalisé en France et doit faire l'objet de précisions. Différents chercheurs sont en accord sur cette nécessité de quantifier réellement cette population (Mme Valdois UPMF Grenoble, Olivier Revol Lyon). Olivier Revol annonce à présent un chiffre de 20 à 25 % d'enfants à besoins spécifiques englobant ainsi les troubles DYS tout confondu qui représenterait 8 à 10 % de la population.

25 % d'enfants à besoins spécifique cela change la problématique et, doit changer la réponse de l'institution scolaire.

Anapedys

Siège social chez Agnès Vetroff Les Maîtres 38210 MONTAUD
contact@anapedys.org tel 07.81.46.95.11.

Les différents troubles de la constellation DYS :

- dyslexie : trouble du langage écrit (presque toujours accompagné de dysorthographe)
- dysphasie : trouble du langage oral
- dysgraphie: trouble de la coordination de l'écriture
- dyspraxie : trouble de l'acquisition du geste et de son automatisme
- dyscalculie : trouble logico-mathématique ne permettant pas d'utiliser le nombre correctement
- TDAH : trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

L'origine de ces troubles étant neuro-développementale, ils sont présents dans toutes les cultures, toutes les langues et tous les milieux sociaux.

L'origine étrangère d'un enfant n'est pas incompatible avec un trouble DYS.

Celui-ci peut être plus dommageable dans les apprentissages que la non-connaissance de la langue française.

Les troubles DYS sont durables et persistent de façon typique à l'âge adulte, même s'il existe des différences liées à la composante du trouble (degré de sévérité, nombres de troubles associés) et un retentissement de la qualité de la réponse familiale dans la manifestation de ces difficultés à l'âge adulte.

L'inclusion scolaire ne fait que répondre à la question de l'accessibilité au savoir du plus grand nombre, elle doit permettre d'agir sur tous les élèves sortants du système scolaire sans diplôme.

Scolarisation des DYS au regard de la législation

Il est à rappeler que le plan d'actions rédigé suite à la reconnaissance en 2002 des troubles DYS en France (Réf. : rapport Ringard) demandait un travail collégial entre les professionnels de la santé et de l'éducation nationale ; en 2015, nous voyons que très rarement cette collégialité fonctionner.

Alain POUHET tentera de le faire prochainement le 4 novembre à Tours (<https://sites.google.com/site/partenariattours4nov2015/>).

La problématique de la scolarisation des DYS est au carrefour de l'application de la loi sur le handicap, l'éducation nationale et les professionnels de la santé, les MDPH, le monde médical, paramédical et médico-social

Les troubles DYS sont multiples, avec divers degrés de sévérité. Un enfant peut présenter un ou plusieurs troubles DYS dont les répercussions dans la vie scolaire et sociale s'expriment de façons très diverses. Toutefois un repérage et un diagnostic précoce avec une ou plusieurs prise(s) en charge adaptée(s), accompagnée(s) d'une pédagogie différenciée permettent à ces enfants de suivre une scolarité classique grâce à l'inclusion.

Cela fait 10 ans que les associations travaillent pour que la loi sur le handicap soit appliquée par le biais du repérage, du diagnostic et de la pédagogie différenciée qui fait partie de la loi d'orientation de 1975. La pédagogie différenciée comme la bienveillance sont des réponses à l'hétérogénéité des classes et des moyens de lutter contre l'échec scolaire.

Aujourd'hui, nous constatons encore des manquements à l'application de la loi de 2005 et pour cela nous vous proposons les pistes de réflexion suivantes :

Dépistage et Suivi

Le repérage peut être fait par toute personne en contact avec l'enfant et constatant un décalage par rapport aux autres enfants de la même tranche d'âge. Cela implique que le personnel de crèche, les assistantes maternelles, les enseignants, les ATSEM, soient informés pour aiguiller les familles vers les personnes aptes à effectuer un diagnostic.

Mise en place du dépistage précoce pour tous les enfants par : le médecin scolaire (dès la maternelle) ; le médecin de PMI ; les structures petite enfance ; le médecin de famille ou de proximité.

Anapedys

Siège social chez Agnès Vetroff Les Maîtres 38210 MONTAUD
contact@anapedys.org tel 07.81.46.95.11.

Pour cela, le nombre de postes d'infirmières scolaires et de médecins scolaires serait à revoir ainsi que leur formation.

De même, la formation des médecins travaillant dans des structures petites enfance ou dans le médico-social ainsi que celle des généralistes libéraux doit inclure la problématique des troubles DYS. La tradition psychanalytique française et psychologique est encore beaucoup trop ancrée et influe fortement sur le manque de dépistage et de diagnostic des troubles DYS

Tous les professionnels de niveau 1 doivent être aptes à dépister et à diagnostiquer un trouble DYS simple et en assurer le suivi. Ils doivent être en lien avec les professionnels de niveau 2 et 3 pour pouvoir orienter les familles en cas de troubles complexes

Bonnes pratiques pendant la scolarité

- Information et formation

Souvent la méconnaissance des troubles DYS provoque un déni voire des attitudes maltraitantes de la part des enseignants et des accompagnants envers ces élèves, dès lors entravés dans leurs apprentissages, et en grande souffrance.

Il serait donc important de mettre en place des journées d'information et de prévoir un plan de formation continue large à destination de tous les enseignants en place et des AVS (de l'école à l'université, dans l'enseignement public et privé et dans les écoles supérieures). Pour cela, l'éducation devrait s'appuyer sur le monde médical et sur le milieu associatif et mettre en place des partenariats santé-équipes ASH/Monde associatif pour réfléchir aux thèmes incontournables à aborder pour animer ces journées d'information et de formation.

Il faut mettre l'enseignement des troubles DYS au programme de la formation initiale dans les ESPE.

Quant aux accompagnants (aide humaine), une harmonisation des contrats et une réelle professionnalisation sont nécessaires, avec un niveau minimal de connaissance requis. Trop souvent les recrutements arbitraires par Pôle Emploi de personnes n'ayant aucune compétence nuisent à l'accompagnement des enfants.

- Différenciations pédagogiques

Il est important d'insister sur le fait que quelles que soient les méthodes, en fin de cycle, le socle commun ne sera pas forcément complètement assimilé dans

toutes les matières (par exemple les accords de conjugaisons ou les tables de multiplication peuvent ne jamais être acquises). L'élève DYS sera pénalisé dans ses apprentissages et dans sa restitution des compétences acquises si le matériel et les modalités de l'évaluation ne lui sont pas adaptés. Une lacune dans un domaine qui peut être constatée à un moment ne doit pas empêcher l'élève d'accéder au cycle suivant.

Les résultats d'une pédagogie différenciée ne seront pas forcément visibles à court terme, n'oublions pas que les troubles DYS sont durables, "on est DYS toute sa vie".

Ce n'est pas parce que nous, parents, nous demandons des aménagements et de la bienveillance sur les zones de grandes difficultés que nous ne demandons pas une exigence envers nos enfants : c'est l'association de ces moyens qui permettent de finaliser les parcours.

Il faut rappeler que le débat sur les méthodes est un faux débat, les facteurs déterminants étant la compétence et la motivation des enseignants. Il est plus important de dégager des moyens humains pour du soutien et faire travailler les jeunes DYS à leur niveau de compétence.

- Inclusion scolaire :

Inclure revient à exiger de l'école qu'elle se soucie de tous les élèves et pas seulement de ceux qui sont armés pour réussir. Certes travailler ainsi, c'est un peu renoncer au cours collectif. Le travail peut se construire différemment.

Exemple : certains enseignants ont des bases d'exercices obligatoires à réaliser pour tous, des exercices supplémentaires pour ceux qui vont plus vite et sont à disposition des élèves pour répondre individuellement à leurs questions avec des temps individuels de validation de compétence. Pendant un certain nombre d'heures de vie de la classe, les élèves choisissent les fiches, les exercices qu'ils travaillent mais doivent en réaliser au moins 80 % du total des exercices proposés sur chaque thème. Le rôle de l'enseignant, la vie de classe sont très différents. Il répond plus à l'évolution de notre société tout en gardant des exigences ciblées sur les possibilités de chaque élève.

Merci de nous donner, ici, l'occasion de pouvoir citer de telles expériences et d'espérer les voir relayer. Il est difficile d'impulser une évolution dans ce domaine « réservé » : la pédagogie.

La réponse habituelle : du manque de moyens, de la difficulté de l'hétérogénéité des classes, du surnombre d'élèves, du nivellement par le bas est une excuse qui va nous être opposée. La souffrance de tant d'élèves et de tant de familles est à

mettre en parallèle. Certes la loi de 2005 a fait naître un début d'évolution, mais c'est tellement lent, il reste encore tellement de zones de non applications !

Dès la moyenne section et en suivant au CP, il est indispensable de créer des groupes de remédiation, d'intensification de l'apprentissage (qui ne doivent pas être des ghettos, des mises à l'écart définitives) afin d'aider les élèves progressant moins vite :

- Développer la conscience phonologique
- Travailler la discrimination auditive
- Aider à la mise en place des structures grammaticales précises
- Aider à la montée et la diversification du vocabulaire
- Favoriser la mémorisation
- Accroître la logique mathématique (aider ceux qui ont des incompréhensions pour passer la dizaine, la centaine... ou comprendre un énoncé).

Les autres élèves ne sont pas pour autant délaissés, ils peuvent travailler par moment en autonomie, ce qui ne gêne nullement leur progression vers le meilleur niveau possible. A d'autres moments des binômes élèves forts/élèves faibles sont aussi des points d'appui très intéressants.

Apprendre à lire aux élèves, nous le savons, quelle que soit la méthode, ne suffit pas, ne permet pas à tous d'entrer dans la lecture. Il faut cesser de faire semblant de croire que ceux qui ne progressent pas ne sont pas capables, pas assez intelligents.

Les neurosciences nous ont appris qu'il faut intensifier certaines compétences de base pour permettre l'apprentissage de la lecture, de l'orthographe, de la logique mathématique. Certes les rééducateurs ont ce rôle à jouer, mais l'école peut aussi s'appuyer sur l'apport des neurosciences sans jouer le rôle des orthophonistes. L'élève est à l'école tous les jours, l'école peut éviter que sa progression soit de plus en plus en décalage.

Aujourd'hui certains apprentissages cessent lorsque les meilleurs élèves ont compris.

Le gâchis, c'est l'acceptation de l'échec comme un fait accompli, pour le quart des élèves. Parce qu'il y a des solutions de sortie du système (SEGPA), l'échec de certains est mieux accepté. Les élèves DYS à quotient intellectuel standard ne doivent pas relever des classes de SEGPA et ils s'y retrouvent trop souvent avec les arguments suivants: « il sera mieux, ce sera plus adapté à son rythme, il sera moins en souffrance ». La réalité est toute autre, l'objectif non avoué serait d'alimenter ces classes pour éviter leur fermeture.

SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté.

A décharge les programmes scolaires s'intensifient régulièrement (ajout de nouvelles compétences : en sciences, en technologie, en langues) ce qui laisse moins de place pour l'intensification, la répétition. Cette limitation du temps consacrée aux compétences de base favorise le décalage de tous les élèves.

Exemple : plus jamais cela : à Orvault (44) Estelle a suivi une scolarité difficile. Elle avait un QI standard. La CLIS puis la SEGPA de son secteur regroupent des élèves en attente de place en IME (milieu spécialisé). A 13 ans, elle travaille sur un cahier niveau CE1, se comporte de plus en plus soit en violence verbale et en réactivité, soit en inhibition. Elle n'accédera pas à un niveau rendant un CAP possible. Passer plusieurs années à l'école et être toujours en échec fige dans des comportements bien difficiles.

Ses cousins et cousines qui ont des compétences intellectuelles du même ordre et un trouble DYS sévère aussi, mais dont les parents se sont battus pour forcer le maintien en école ordinaire, ont refusé les redoublements, sont au lycée et en études supérieures. Certes leur parcours est très laborieux, mais ils vont s'insérer dans la société.

Regrouper toutes les situations de handicap dans des classes spécialisées (Type ULIS), c'est vraiment ajouter de la difficulté à la difficulté ! Des DYS, un handicapé moteur et un déficient intellectuel en inclusion ordinaire avec des temps individuels d'aide si besoin (enseignant spécialisé délégué à ces soutiens ou AVS de haut niveau, très bien formées) progresseront mieux en classe ordinaire qu'en scolarité à part.

Sur les classes suivantes du primaire et du collège, des groupes peuvent aussi se constituer pour continuer le travail précédemment réalisé :

- Aider à consolider l'orthographe (mots dessinés, comptage des lettres...)
- Aider à préciser les mots, la pensée, l'argumentation.
- Favoriser la compréhension, la lecture de consignes
- Groupes de phonologie, de répétitions en langues
- En langue, du travail de répétition ludique peut être proposé sur ordinateur,

en se centrant sur l'essentiel en forçant sur le langage utile.

Que font les écoles de langues aux coûts exorbitants ? Elles ont de bons résultats et certaines familles les offrent à leurs grands étudiants DYS en fin de parcours : beaucoup d'exercices répétitifs sur chaque notion (4 séances individuelles sur ordinateur, en autonomie, pour chaque notion d'exercices similaires, renouvelés avec un module proche si trop d'erreurs, le tout suivi d'une séance avec un enseignant pour valider les acquis. Et ce surentraînement est possible sur chaque notion. En parallèle, les élèves participent à des petits déjeuners et des rencontres de groupe pour inciter à la pratique de l'oral).

- Evaluation :

Adapter l'évaluation est nécessaire pour ne pas provoquer le découragement qui génère l'échec. Loin de tout donner, c'est juste permettre à l'élève d'avoir le bon «moteur» (l'estime de soi), pour continuer à aller, tous les jours, affronter à l'école ce qui lui est difficile, alors que cela va tout seul pour ses camarades.

Mais adapter l'évaluation aux élèves en difficulté est le point qui génère le plus de réserve de la part des enseignants.

L'idée que tous les élèves doivent réaliser la même quantité de travail et être évalués de la même façon est tenace. Ce sont contre ces deux points qu'il nous faut agir pour construire l'école inclusive pour tous.

Moyens humains

- les accompagnants des élèves en situation de handicap (AVS, AESH)
- Des enseignants "surnuméraires" affectés pour du soutien scolaire pendant les heures de cours pour aider l'élève à faire le lien entre les différents savoirs et les différents intervenants de l'équipe éducative ou rattraper une notion.
- Des plateaux techniques : RASED, SESSAD, maître E, orthophonistes et ergothérapeutes dans l'école pour éviter les déplacements réitérés de l'enfant.

Les Ulis

Elles remplacent désormais les Clis et sont trop souvent sans spécificité. Certains départements qui avaient des Clis spécifiques troubles du langage les ont fermées (Ces classes qui permettaient de faire progresser les élèves DYS les plus sévères sont devenues ainsi des classes inadéquates). La prise en charge est bien moins efficace : mettre dans la même structure, en groupe, des déficients intellectuels avec toutes les autres situations de handicap amène les parents à refuser cette orientation.

Aujourd'hui, pour les élèves en Ulis : les MDPH, sous prétexte de classes spécifiques aménagées, refusent souvent l'aide humaine.

Au-delà de la classe ordinaire, il ne reste majoritairement que des Ulis généralistes (qui perd en efficacité de réponse au vu de leur population) et des SEGPA (qui ne sont pas une réponse pour les personnes ayant un quotient intellectuel standard).

Les différents outils

Pour autant, les apprentissages sont possibles dans la mesure où des adaptations sont mises en place, nous parlerons des outils validés, expérimentés ou utilisés de manière assez large :

- Livres numériques pouvant être lus par une voix de synthèse (reste le problème de l'accès à la lecture audio des livres scolaires numériques. Les élèves ne relevant pas du handicap supérieur à 50% n'ont pas le droit d'accéder à cette écoute audio.)
- Livres papiers et textes fournis par l'enseignant, avec une mise en page, une police de caractère adaptée.
- Réduction de l'écrit, on peut apprendre sans passer systématiquement par l'écrit
- Évaluation orale, (même si l'élève a écrit son texte, le lui faire dire, l'interroger à l'oral sauf en cas de dysphasie).
- Utilisation de l'outil numérique
- Outil de "scannérisation" : Souris, réglette, scanner classique
- Clef USB
- Logiciels pour la dictée vocale,
- Correcteur orthographique
- Logiciel de lecture vocale

Après apprentissage : la vitesse au clavier peut parfois largement remplacer l'écrit si l'enfant a pu apprendre à se servir d'un ordinateur. Malheureusement, les séances d'ergothérapie ne sont pas remboursées par la CPAM creusant ainsi le fossé entre les enfants dont les familles peuvent payer ces séances et celles qui ne le peuvent pas. Par ailleurs ce sont des séances qui grèvent un peu plus le temps libre des enfants.

Avec une condition incontournable : la bienveillance et du bon sens de l'enseignant qui veillera à utiliser une communication apaisée et l'enseignera à ses élèves.

Utilisation de l'outil numérique

Encore beaucoup d'enseignants refusent cet outil, qu'il soit personnel ou fourni par l'Education Nationale (malgré des notifications MDPH), car pas ou peu formés et par peur de ne pas pouvoir suivre correctement les élèves équipés. L'utilisation de ce matériel suppose des adaptations pédagogiques spécifiques. L'enfant n'ira en classe avec son ordinateur qu'au moment où il sera autonome.

Les dotations d'ordinateurs ne sont pas toujours adaptés. le matériel fourni par l'Education Nationale est souvent peu performant et ne supporte pas les logiciels

préconisés par les professionnels de la santé en charge du suivi de l'enfant tels que les ergothérapeutes et les orthophonistes.

De ce fait les enfants se retrouvent avec des logiciels sans cohérence avec leurs besoins.

De plus, ils sont verrouillés pour ne recevoir que des logiciels gratuits pas toujours conformes aux besoins des enfants.

Or il existe des ordinateurs ou tablettes pour pouvoir oser écrire, ce sont des ordinateurs suffisamment performants pour pouvoir supporter des logiciels spécifiques.

Dans de nombreux départements ces ordinateurs sont réservés en priorité à d'autres populations (handicapés moteurs...). L'inclusion sans les outils spécifiques de contournement du trouble peut-elle être aussi efficace ?

Exemple : Une expérimentation a été faite grâce à une dotation d'Air France avec des ordinateurs magnétotactiles reconditionnés, les MDPH finissent par donner comme consigne que les élèves DYS se tournent vers les associations. Si les associations ont fait ce travail pendant un temps cela ne nous semble pas de leur rôle de faire la mise à disposition, la mise en main et le suivi de l'outil, mais bien celui de l'EN et de la MDPH. Pourtant cette expérimentation est très positive pour une certaine catégorie de DYS. Il serait bien que ce travail soit pris en compte dans le cadre d'un partenariat EN Santé et associations.

Respect des divers plans d'accompagnement

- Le PAP (projet d'accompagnement personnalisé)

C'est un outil intéressant pour permettre des aménagements pour les élèves à besoins particuliers (ceux qui ne relèvent pas du handicap). Il peut aussi être mis en place même si le handicap n'est pas complètement diagnostiqué et reconnu par la MDPH.

Les effets peuvent être pervers. En effet, certaines MDPH peuvent s'en servir pour sortir, par ce biais, tous les DYS du champ du handicap. Ce qui sera dommageable en cas de trouble DYS sévères et/ou complexes. Ces élèves n'auront plus droit au PPS, à l'aide humaine, à des compensations financières pour le psychomotricien et l'ergothérapeute, au matériel Education Nationale... Ce qui les entraînera vers l'échec.

Une autre limite du PAP, est que le directeur d'école est garant de son application mais sans aucun pouvoir hiérarchique ni pédagogique envers les enseignants. Quelques enseignants, non impliqués, pourront se prévaloir de leur liberté

pédagogique sans respecter toutes les conditions du PAP, ce qui ne favorise aucunement son application.

Il serait bien d'avoir des équipes ASH dans les établissements pour informer ou mettre en place des aménagements ou moyens de compensations.

La logistique est inexistante dans la majorité des établissements pour permettre d'accueillir des élèves équipés d'outils numériques. (accès au réseau d'imprimante)

- PPS et démarche MDPH (PPS projet personnalisé de scolarité)

Le manque d'information des parents sur les pièces à fournir, la rédaction du projet de vie, la complexité du document CERFA, les demandes de bilans complexes et répétitifs pénalisent le parcours des enfants notamment en ce qui concerne les bilans psychométriques, psychomoteurs, neuropsychologiques et d'ergothérapie dont le coût est très élevé et dont le remboursement par la sécurité sociale n'est pas prévu à ce jour.

CERFA : formulaire administratif réglementé

Les gestionnaires des dossiers et les membres des CDAPH ne connaissent pas ou insuffisamment les répercussions des troubles dys sur la vie des personnes concernées.

«L'effet papillon» qui résulte de ces éléments peut conduire à des aides insuffisantes ou mal adaptées, et/ou des orientations inadéquates.

L'élaboration du PPS doit être faite par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation de la MDPH sur la base des certificats médicaux et du Geva-SCo (Le GEVA-Sco est le volet scolaire du GEVA qui est le guide d'évaluation et d'aide à la décision pour les MDPH). Ce document devrait être rempli par l'équipe éducative avec la participation des parents. Les réunions et dossiers sont très souvent réalisés sans les parents, court-circuités. Il arrive même que des Geva-Sco soient transmis directement à la MDPH sans que les parents soient avertis du contenu. Cette tendance à faire subir les choix de l'équipe éducative aux familles qui s'affirment dans de nombreux départements est une généralité en Guadeloupe, Martinique, Guyane ou il y a très peu de réunions d'équipe éducative.

Il serait important que les parents deviennent réellement acteurs des démarches pour leurs enfants, bien entendu, en partenariat.

- Centres de références

Il n'existe pas assez de centre de référence TSL. Il est important de citer qu'en Guadeloupe, Martinique, Guyane, le centre de référence TSA n'a toujours pas été créé.

Il n'y a aucun centre de référence ou réseau de soins pour les adultes. Ceux qui existent pour les jeunes sont complets, le délai d'attente étant souvent bien supérieur à 9 mois voire 1 an. Cette errance de diagnostic et de prise en charge des cas complexes représente un coût important pour la société (manque de prise en charge ou soins inappropriés, redoublement voire échec scolaire par effet domino dys)

Conclusion

L'élève DYS compris ne gère que son trouble. L'élève DYS non compris doit gérer l'hostilité du monde qui l'entoure et le retentissement sur ses parents avant de gérer son trouble.

L'inclusion scolaire doit permettre une scolarité cohérente pour les élèves DYS afin d'éviter leur sortie du système scolaire sans diplôme ni formation. Elle doit surtout leur permettre d'affronter les apprentissages sans souffrance. Elle doit permettre à plus d'élèves DYS de faire des études correspondant à leurs véritables capacités, à leurs compétences intellectuelles, à leurs envies et ainsi avoir leur part active dans la société. Ne pas inclure ces élèves, c'est passer à côté de certaines hautes compétences.

Certes l'inclusion à un coût, mais il faut prévoir un « retour sur investissement ». L'inclusion des DYS est l'intérêt bien compris de la société qui leur permet d'être acteur de la société au lieu de devenir une charge, s'ils n'accèdent pas à l'emploi.

Pour parvenir à ces objectifs : voir tableau inclusion scolaire page suivante

Inclusion scolaire

Points allant dans le sens de l'inclusion scolaire.	Points allant à l'encontre de l'inclusion scolaire.
<ul style="list-style-type: none"> • Repérage et diagnostique précoce. • Accepter de nommer la différence et de l'expliquer à la classe pour éviter les moqueries. • Coordination, échange au sein du trinôme enseignants, soignants et parents. • Intervention des rééducateurs pendant la scolarité favorisant le lien avec les enseignants et agit sur le rythme de la journée de l'enfant sans alourdir. • Formation des professeurs des écoles. • Pédagogie différenciée moyen de lever les difficultés d'apprentissages sans stigmatiser. • Travail en cycle au sens d'avoir 3 ans pour acquérir les compétences du cycle (cela permet à l'enfant de travailler à son niveau de compétences dans chaque matière et à son rythme). • Travailler sur les compétences individuelles de chaque enfant. • Evaluer moins sur l'écrit, privilégier l'évaluation orale même si le travail a été fait au préalable à l'écrit. • Les langues : évaluer réellement les capacités, évaluer plus sur l'oral, autoriser des aides. • Travailler sur les outils de contournement et de compensation. • Les mesures mises en place pour les dys retentissent en classe sur les autres élèves en difficulté (sociales, psychologiques ou culturelles). • Des enseignants "surnuméraires" détachés pour du soutien scolaire pendant les heures de cours pour aider l'élève à faire le lien entre les différents savoirs et les différents intervenants de l'équipe éducative ou rattraper une notion. • Donner des cours avec écriture informatique et une police d'écriture adaptée aux Dyslexiques. • Les Ulis TSL : conserver les existantes et en ouvrir de nouvelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dénier du trouble, punitions, pensum, phrases décourageantes et vexantes... • Imposer une réorientation des "dys" hors du système scolaire classique. • L'Ulis déficient intellectuel pour les QI standard. • SEGPA lieu à risque d'exclusion dont un pourcentage réel d'élèves sont recensés en prisons à l'âge adulte. • L'application de la loi reste aléatoire et interprétative. • Manque d'aide à la prise de note compromet la prochaine évaluation et remet en cause la scolarité. • Les alibis énoncés pour ne pas mettre en place des aides comme : (- l'aides entraîne des jalousies, - le droit de propriété des cours créés par l'enseignant, - l'AVS fait à la place de...et empêche l'enfant de progresser, l'ordinateur alourdit le cartable...). • Lui donner les photocopies des cours des camarades qui risquent d'être inexacts. • La surenchère de solutions alléchantes pour certains parents qui font multiplier les expériences d'aides et alourdit le temps de l'enfant. • Pénaliser l'élève en l'évaluant comme les autres revient à évaluer son trouble et favorise son désinvestissement. • Incompréhension de la part d'un représentant de la MDPH : "l'ordinateur alourdi le cartable, en plus il faut une AVS" . • Demande de suppression d'AVS pour les Dys. • Orientation des dys en SEGPA.
<p>La grande différence de résultat entre un même travail produit à l'oral ou à l'écrit n'est pas souvent prise en compte (exemple de la réécriture d'un devoir du bac ou la note était de 3, après la réécriture par un retranscripteur accordé par décision de justice, la note aura été de 13)</p>	

Points à aborder lors d'une prochaine rencontre

A - Inclusion scolaire en tous lieux (CFA, collèges, lycées, formation professionnelle, arrivée sur le monde du travail.)

L'enjeu est de permettre au dys de pouvoir suivre le cursus scolaire qui leur convient le mieux sans discrimination et en cohérence avec leurs aspirations. On a besoin de manière urgente de leur faire une place en collège lycée et en formation supérieure et lycées professionnels.

On constate que 0,5% de la population DYS accède aux études supérieures sur l'ensemble de la population. C'est le cas de l'Isère ou nous nous posons la question de la disparition du reste de cette population ?

Par ailleurs, plus de 50% des élèves de CFA sont en grande difficulté mais la plupart ne sont plus suivis ni « bilantés » et de ce fait, ne peuvent pas faire valoir leurs droits aux aménagements.

B - Nous constatons des différences de prise en charge selon les établissements (publics / privés), établissement relevant du ministère de l'agriculture, d'un département à l'autre

Le délai de réponse concernant les aménagements aux examens est trop tardif parfois.

On constate des différences de traitement et d'interprétation des dossiers d'aménagements en cours de scolarité et pour les examens. Les familles qui vont au tribunal administratif on généralement gain de cause.

C - Partenariat avec le monde associatif

Chaque association a sa particularité, ses compétences dans sa spécificité et son réseau de professionnels, notamment pour l'organisation d'information et de conférences. Concernant l'Anapedys, nous intervenons sur les troubles DYS. Nous sommes un appui pour l'EN et les politiques tant au niveau départemental et régional et nous aimerions le prolonger au niveau national.

Il serait alors indispensable d'envisager des rencontres annuelles comme celui-ci pour continuer ce travail.

Anapedys

Siège social chez Agnès Vetroff Les Maîtres 38210 MONTAUD
contact@anapedys.org tel 07.81.46.95.11.

Bibliographie

- Les troubles spécifiques du langage oral et écrit.

Docteur C. Egaud. CNDP

- Dyslexie :

Geneviève DANSETTE, APEDYS France; Monique PLAZA; Ed Josette, Lyon

- Même pas grave ! L'échec scolaire, ça se soigne

et - On se calme

Dr Olivier REVOL

- Le cerveau singulier

et - La dyslexie à livre ouvert

Michel HABIB

- La pédagogie différenciée - Janvier 2009

Bruno ROBBES

- S'adapter en classe à tous les élèves Dys

Alain POUHET

Sitologie :

Site Anapedys : <http://www.apedys.org/>

Interview du Dr Révol : <https://www.youtube.com/watch?v=BRIobom-eo>

Site Philippe Mérieu échange avec Bruno Robbes

http://www.Meirieu.com/ECHANGES/bruno_robbes_pedagogie_differenciee.pdf